

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 27 juin 2025

**BUDGET ANNEXE AOM
DU GENEVOIS
FRANÇAIS : DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE (DOB)
SUR LE BP 2025**

N° CS2025-41

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 20 juin 2025
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 4

• **Délégués titulaires** :

M. Vincent SCATTOLIN - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD - M. Claude MANILLIER - M. Yves CHEMINAL - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET– M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – Mme Nadine JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - M. Stéphane VALLI - M. Claude THABUIS - M. Sébastien JAVOGUES - M. Benjamin VIBERT- M. Eddi ETIENNE -

• **Délégués suppléants** :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Patrick ANTOINE – M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Bernard PATRICK suppléant de M. Christophe ARMINJON – M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT

• **Délégués représentés** :

M. Denis LINGLIN donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN - M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES

• **Délégués excusés** :

M. Denis LINGLIN - Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - Mme Annick

GROSROYAT - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Christophe SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Bernard BOCCARD – M. Christophe ARMINJON - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M. Patrick ANTOINE - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - Mme Catherine BRUN - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Carole VINCENT - Mme Isabelle HENNIQUAU– M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

BUDGET ANNEXE AOM DU GENEVOIS FRANÇAIS : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) SUR LE BP 2025

Vu l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312-3

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CC_2024_0078 adoptée par le Conseil communautaire d'Annemasse – Les Voirons Agglomération en date du 26 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°c_20240527_mob_51 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de commune du Genevois en date du 05 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM

Vu le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

Considérant les débats qui s'en sont suivis.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet la bonne information des élus sur la situation économique et financière de leur collectivité, dans la perspective d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif. Il prend pour base la présentation du budget principal et des budgets annexes, des éléments économiques, budgétaires et financier contenu dans le rapport d'orientation budgétaire.

Il est à noter que la préparation du budget annexe AOM pour l'exercice 1^{er} juillet – 31 décembre 2025 se fait conformément à la feuille de route politique 2020-2026 du Pôle métropolitain, adoptée le 26 mars 2021 et aux étapes successives qui ont mené à la modification des statuts du Pôle métropolitain en 2024, aillant permis aux EPCI volontaires de confier des compétences optionnelles au Pôle métropolitain du Genevois à la travers la compétence SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité).

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire accompagne et prépare l'exercice effectif de la compétence AOM pour le compte d'Annemasse Agglo et de la Communauté de Communes du Genevois à compter du 1^{er} juillet 2025. Cette étape marque une évolution importante de l'organisation des mobilités dans le Genevois français. Avec 145 000 habitants concernés, l'AOM du Genevois français devient ainsi la 6^{ème} AOM de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette évolution a pour objectifs de :

- Délivrer plus de services de mobilité à destination des habitants et des entreprises du territoire,
- Assurer plus de cohérence et de lisibilité de l'offre tous modes pour faciliter le parcours usagers
- Permettre plus d'efficacité en mutualisant les expertises
- Engager le territoire dans une mobilité bas carbone et permettre la transition écologique
- Activer de nouveaux leviers de financement
- Jouer collectif pour attirer partenaires, financeurs et talents.

Conformément à la feuille de route politique 2020-2026 et à la Charte Mobilité « l'AOM des territoires » adoptées en 2021 par les élus du Pôle métropolitain et l'ensemble des intercommunalités membres, cette évolution est conçue comme une première étape. Elle a vocation à s'ouvrir à d'autres intercommunalités volontaires.

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire porte sur la premier exercice budgétaire de mise en œuvre de cette compétence sur la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025. Il est établi sur la base des Budgets primitifs 2025 d'Annemasse Agglo et de la CC du Genevois. Il s'appuie aussi sur des actions communes.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est annexé au présent document.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/07/2025

Publié ou notifié le 02/07/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.